

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00215

Numéro SIREN : 342 007 333

Nom ou dénomination : ETUDES TECHNIQUES ASSISTANCE MAINTENANCE - S.E.T.A.M.

Ce dépôt a été enregistré le 23/03/2022 sous le numéro de dépôt 1150

Désignation de l'entreprise : <b>SAS SETAM</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="text" value="12"/>						
Adresse de l'entreprise : <b>RUE GABRIEL LAURETTE</b>		Durée de l'exercice précédent * <input type="text" value="12"/>						
Numéro SIRET * <input type="text" value="34200733300061"/>			Néant <input type="checkbox"/>					
		Exercice N, clos le. <b>30092021</b>	N-1 <b>30092020</b>					
		Brut <sub>1</sub>	Amortissements, provisions <sub>2</sub>					
		Net <sub>3</sub>	Net <sub>4</sub>					
<b>ACTIF IMMOBILISE *</b>	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	7 769	11 864		
		Fonds commercial (I)	AH	AI		12 196		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ	25 015	4 631		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	9 808	6 417		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	71 685	65 549		
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières *		BH	BI	7 200	7 200			
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	222 133	114 277	107 856	54 587	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS *</b>	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	<b>CREANCES</b>	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			399	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	1 362 777	1 362 777	705 317	
		Autres créances (3)	BZ	CA	73 663	73 663	171 292	
	<b>DIVERS</b>	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	518 186	518 186	960 790		
Charges constatées d'avance (3) *		CH	CI	7 949	7 949	9 137		
<b>TOTAL (III)</b>		CJ	CK	1 962 575	1 962 575	1 846 935		
<b>Comptes de régularisation</b>	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
	<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	IA	2 184 709	114 277	2 070 432	1 901 522
	Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations		Stocks :		Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <b>SAS SETAM</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..... 40 240 ..... )	DA	40 240	40 240
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 024	4 024
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI <input type="checkbox"/> )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/> )	DG	811 938	1 118 533
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>394 691</b>	<b>196 405</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>1 250 893</b>	<b>1 359 202</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP	10 500	69 964
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	<b>10 500</b>	<b>69 964</b>
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	30 641	6 134
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/> )	DV		7 465
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	69 873	122 358
	Dettes fiscales et sociales	DY	705 367	331 582
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte regul.	Autres dettes	EA	3 158	4 817
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>809 038</b>	<b>472 356</b>
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>2 070 432</b>	<b>1 901 522</b>
<b>RENOIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	797 180	472 356	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Désignation de l'entreprise : <b>SAS SETAM</b>		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens* services* }	FD	FE	FF			
		FG	4 483 033	FH	4 483 033	4 256 985	
	<b>Chiffres d'affaires nets*</b>	FJ	<b>4 483 033</b>	FK	<b>4 483 033</b>	<b>4 256 985</b>	
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	19 507	59 853	
	Autres produits (1) (11)			FQ	2 782	1 639	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	<b>4 505 323</b>	<b>4 318 477</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	58 207	102 798	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	1 427 640	1 407 970	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	83 119	88 582	
	Salaires et traitements *			FY	1 997 872	1 884 034	
	Charges sociales (10)			FZ	517 863	486 782	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	38 677	30 015
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	75	52 582	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	<b>4 123 453</b>	<b>4 052 764</b>	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>				GG	<b>381 870</b>	<b>265 713</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	28		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
	<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	<b>28</b>	
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	141	71	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	<b>141</b>	<b>71</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	<b>(113)</b>	<b>(71)</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	<b>381 757</b>	<b>265 643</b>	

Désignation de l'entreprise <b>SAS SETAM</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	73 361
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	64 871
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	69 964
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	<b>208 195</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	8 337
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	29 746
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	10 500
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	<b>48 583</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	<b>159 612</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	22 766
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	123 911
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>4 713 545</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>4 318 854</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	<b>394 691</b>
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	19 507
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	75	
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	48 583	208 195	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise <b>SAS SETAM</b>										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
							Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD	18 705	KE		KF	13 124	
CORPO RE L L E S	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP	29 646	KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	55 216	KT		KU	5 532	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	2 155	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	136 489	KZ		LA	98 934	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	36 291	LC		LD	4 101	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	<b>TOTAL III</b>				LN	259 797	LO		LP	108 567	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	7 200	1U		1V			
<b>TOTAL IV</b>				LQ	7 200	LR		LS			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				OG	285 702	OH		OJ	121 691		
CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
			par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2						
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		IO		LV		LW	31 829	1X		
CORPO RE L L E S	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets et am. des constructions		IS		MG		MH	29 646	MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	44 523	MJ		MK	16 225	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers		IU		MM		MN	2 155	MO	
		Matériel de transport		IV	127 175	MP		MQ	108 248	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	13 562	MS		MT	26 831	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
<b>TOTAL III</b>		IY	185 260	NG	185 260	NH	183 105	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW		
	Autres participations		IO		OX		OY		OZ		
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	7 200	2E	7 200	2F	7 200	2G		
	<b>TOTAL IV</b>		I3	7 200	NJ	7 200	NK	7 200	2H		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>		I4	185 260	OK	185 260	OL	222 133	OM			

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SAS SETAM</b>							Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>CADRE A</b>										
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL		EN		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE		PF		PH		
		6 509				1 260		7 769		
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY		
		23 686		1 328				25 015		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC		
		51 822		2 509		44 523		9 808		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III	QU		QV		QW		QX		
		224 606		37 417		155 514		106 508		
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ON		OP		OQ		OR		
		231 115		38 677		155 514		114 277		
<b>CADRE B</b>										
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventile (NP - NQ - NR)	NW	Total général non ventile (NS + NT - NU)			NY	Total général non ventile (NW - NY)			NZ	
<b>CADRE C</b>										
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SAS SETAM</b>					Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
<b>Provisions réglementées</b>	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	69 964	5W	10 500	5X
<b>TOTAL II</b>	5Z	<b>69 964</b>	TV	<b>10 500</b>	TW	<b>69 964</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
		6N	6P	6R	6S	
	Sur stocks et en cours	6T	6U	6V	6W	
	Sur comptes clients	6X	6Y	6Z	7A	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B		TY	TZ	UA
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	7C	<b>69 964</b>	UB	<b>10 500</b>	UC	<b>69 964</b>
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE		UF	
			UG		UH	
			UJ	10 500	UK	69 964
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	7 200	UV		UW	7 200			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	1 362 777		1 362 777					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	10 021		10 021					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	46 196		46 196				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	1 169		1 169					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	16 278		16 278					
	Charges constatées d'avance		VS	7 949		7 949					
	<b>TOTAUX</b>			VT	<b>1 451 590</b>	VU	<b>1 444 390</b>	VV	<b>7 200</b>		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VII	30 641		18 783		11 858			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	69 873		69 873						
Personnel et comptes rattachés		8C	381 276		381 276						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	159 303		159 303						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	98 342		98 342					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	45 287		45 287					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	21 159		21 159					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 158		3 158						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	<b>809 038</b>	VZ	<b>797 180</b>		<b>11 858</b>			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	34 474	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	9 979	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : <b>SAS SETAM</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>30092021</b>								
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>										
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WA	<b>394 691</b>					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	1 110	XB					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	900	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	501	XC	2 511				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levee d'option			RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW	353				
	Amendes et pénalités			WJ	353	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7	123 911			
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								I8				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								WN				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)			SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW		WQ	22 767			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)			SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3					
<b>TOTAL I</b>										WR	<b>544 233</b>					
<b>II. DÉDUCTIONS</b>											<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											WH				
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											WP				
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : ( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A						WW				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											WB				
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *											ZY				
	Majoration d'amortissement *											XD				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)			K9		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
			Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)			OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)			PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB					
		Entreprises nouvelles 44 sexies			L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											XS					
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite			YH		Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI			
	Dt ded exc (art 39 decies A)		YA		Dt ded exc (art 39 decies B)		YB		Dt ded exc (art 39 decies C)		YC		Dt ded exc (art 39 decies D)		YD	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			YL							
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2					
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>										<b>TOTAL II</b>		XH	<b>340 681</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice ( I moins II )		XI	<b>203 552</b>							
						déficit ( II moins I )				XJ						
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*								ZL								
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XI						
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)								XN	<b>203 552</b>	XO	<b>0</b>					

## 2058A - Déductions diverses au 30/09/2021

Libellé	Montant
RESULTAT BELGIQUE	340 681
Totalisation	340 681

---

---

# 2058A - Réintégrations diverses au 30/09/2021

Libellé	Montant
PARTICIPATION N	22 767
Totalisation	22 767

Désignation de l'entreprise <b>SAS SETAM</b>		Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A. ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	131 303
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b> à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS SETAM</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC			AFFECTATIONS (II)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
								- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	196 405			Dividendes	ZE		503 000				
	Prélèvements sur les réserves	OE	306 595			Autres répartitions	ZF						
	<b>TOTAL I</b>	OF	<b>503 000</b>			Report à nouveau	ZG						
						(NB le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH	<b>503 000</b>				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )			J7		YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	14 581	138 771					
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois et de copropriété )			J8	1 871	XQ	38 706	40 673					
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	4 824						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	93 018	79 557					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV							
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )			ES		ST	1 276 510	1 148 968					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	<b>1 427 640</b>	<b>1 407 970</b>					
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	11 962	20 036					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		9Z	71 157	68 546					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	<b>83 119</b>	<b>88 582</b>					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	55 085	44 127					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	118 853	99 551					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020) *					OB	1 997 872						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					OS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%	%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0			ZR				
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG						
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : <b>SAS SETAM</b>						Néant <input type="checkbox"/>	
<b>A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cfetat 2059A-Detail...	181 505		151 760		29 746
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	⑩	
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	64 871	35 125	35 125			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			35 125				
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			( A )	( B )		( C )	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				( ventilation par taux )			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : **SAS SETAM** Néant 

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❷ - ❸ - ❹ - ❺ - ❻
	A 19 % 16,5% (1) ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹	A 15 %  Ou A 16,5 % (1) ❻		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>SAS SETAM</b>					Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

**DETERMINATION DES EFFECTIFS  
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SAS SETAM</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01102020</b>		et clos le : <b>30092021</b>	
		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		4 483 033
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>		<b>4 483 033</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>		
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON		81 814
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		1 365 326
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>		<b>1 447 140</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	<b>3 035 893</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	<b>SA</b>		<b>3 035 893</b>
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	<b>EV</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	<b>GX</b>		4 483 033
Effectifs au sens de la CVAE	<b>EY</b>		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	<b>HX</b>		
Période de référence	<b>GY</b>		<b>GZ</b>
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			<b>HR</b>

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art 38 de l'ann III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE **2021** N° SIRET **34200733300061**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS SETAM**

ADRESSE ( voie ) **RUE GABRIEL LAURETTE** **ZI N°4**

CODE POSTAL **59880** VILLE **ST SAULVE**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	499
---	----	---	--	----	-----

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	4
---	----	---	--	----	---

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique **SAS** Dénomination **ORPHEA**  
 N° SIREN (si société établie en France) **803618305** % de détention **59,44** Nb de parts ou actions **299**  
 Adresse : N° **4** Voie **RUE GABRIEL LAURETTE**  
 Code postal **59880** Commune **ST SAULVE** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SAS** Dénomination **VANEO**  
 N° SIREN (si société établie en France) **751190158** % de détention **39,76** Nb de parts ou actions **200**  
 Adresse : N° **4** Voie **RUE GABRIEL LAURETTE**  
 Code postal **59880** Commune **ST SAULVE** Pays **FRANCE**

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]  
 Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]  
 Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art 38 de l'ann III au C G I)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2 <sup>(1)</sup>

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE ( voie )

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|9|2|0|2|1

N° SIRET 3|4|2|0|0|7|3|3|3|0|0|0|6|1

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SETAM

ADRESSE ( voie ) RUE GABRIEL LAURETTE ZI N°4

CODE POSTAL 59880 VILLE ST SAULVE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 070 432** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 713 545** euros et un total **charges** de **4 318 854** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **394 691** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2020** et finit le **30/09/2021**.  
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

---

# Règles et Méthodes Comptables

## Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

# Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 30/09/2021
		Augmentations Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Virt p.à p. Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement et de développement					
Autres	18 705		13 124		31 829
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>18 705</b>		<b>13 124</b>		<b>31 829</b>
<b>CORPORELLES</b>					
Terrains					
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	29 646				29 646
Instal technique, matériel outillage industriels	55 216		5 532	44 523	16 225
Instal., agencement, aménagement divers	2 155				2 155
Matériel de transport	136 489		98 934	127 175	108 248
Matériel de bureau, mobilier	36 291		4 101	13 562	26 831
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>259 797</b>		<b>108 567</b>	<b>185 260</b>	<b>183 105</b>
<b>FINANCIERES</b>					
Participations évaluées en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	7 200				7 200
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>7 200</b>				<b>7 200</b>
<b>TOTAL</b>	<b>285 702</b>		<b>121 691</b>	<b>185 260</b>	<b>222 133</b>

# Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2021
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	6 509	1 260		7 769
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>6 509</b>	<b>1 260</b>		<b>7 769</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement	23 686	1 328		25 015
Instal technique, matériel outillage industriels	51 822	2 509	44 523	9 808
Autres Instal., agencement, aménagement divers	718	539		1 257
Matériel de transport	116 032	29 783	97 429	48 386
Matériel de bureau, mobilier	32 347	3 257	13 562	22 042
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>224 606</b>	<b>37 417</b>	<b>155 514</b>	<b>106 508</b>
<b>TOTAL</b>	<b>231 115</b>	<b>38 677</b>	<b>155 514</b>	<b>114 277</b>

## Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations		Reprises		Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	
Frais d'établissement et de développement					
Autres immobilisations incorporelles					
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>					
Terrains					
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui					
instal, agencement, aménag.					
Instal. technique matériel outillage industriels					
Instal générales Agenct aménagt divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables, divers					
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>					
Frais d'acquisition de titres de participation					
<b>TOTAL</b>					
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>					

# Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2021
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	69 964	10 500	69 964	10 500
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>69 964</b>	<b>10 500</b>	<b>69 964</b>	<b>10 500</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
Sur immobilisations				
incorporelles				
corporelles				
des titres mis en équivalence				
titres de participation				
autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres				
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>69 964</b>	<b>10 500</b>	<b>69 964</b>	<b>10 500</b>
<b>Dont dotations et reprises</b>				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles		10 500	69 964	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

## Créances et Dettes

	30/09/2021	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	7 200		7 200
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 362 777	1 362 777	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	10 021	10 021	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	46 196	46 196	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	1 169	1 169	
Débiteurs divers	16 278	16 278	
Charges constatées d'avances	7 949	7 949	
TOTAL DES CREA NCES	1 451 590	1 444 390	7 200
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	30/09/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	30 641	12 691	17 950	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	69 873	69 873		
Personnel et comptes rattachés	381 276	381 276		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	159 303	159 303		
Impôts sur les bénéfices	98 342	98 342		
Taxes sur la valeur ajoutée	45 287	45 287		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	21 159	21 159		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	3 158	3 158		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	809 038	791 088	17 950	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	34 474			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 979			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

## Charges à payer (avec détail)

	30/09/2021	30/09/2020	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12		12	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 008	37 502	507	1,35
Dettes fiscales et sociales	266 557	161 432	105 125	65,12
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	2 788		2 788	
TOTAL	307 365	198 933	108 431	54,51

## Charges constatées d'avance (avec détail)

	30/09/2021	30/09/2020	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	7 949	9 137	(1 187)	-13,00
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	7 949	9 137	(1 187)	-13,00

# Produits constatés d'avance (avec détail)

	30/09/2021	30/09/2020	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				

# Capital social

ACTIONS / PARTS SOCIALES

	30/09/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice		503,00	80,0000	40 240,00
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		503,00	80,0000	40 240,00

# Fonds Commercial

	30/09/2021	Observations
Achetés avec protection juridique		
Éléments acquis du fonds de commerce	12 196	
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL	12 196	

# Honoraires des Commissaires aux Comptes

	NORAUDIT							
	30/09/2021	30/09/2020	%	%	30/09/2021	30/09/2020	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	19 680	18 830	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	19 680	18 830	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	19 680	18 830	100,00	100,00				

# Engagements financiers

	30/09/2021	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Banque Crédit du Nord			7 437
			7 437
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)			7 437
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

« ETUDES TECHNIQUES ASSISTANCE MAINTENANCE- S.E.T.A.M. »  
Société par Actions Simplifiée  
Au Capital de 40.240 Euros  
Siège social : SAINT-SAULVE (59880)  
Rue Gabriel Laurette - Z.I. N° 4  
RCS VALENCIENNES 342.007.333

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**DU 15 MARS 2022**

**TEXTE DE LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**  
**ET RESULTAT DU VOTE**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'inscrire et de répartir le bénéfice comptable de l'exercice, s'élevant à 394.691 euros, comme suit :

- aux associés, à titre de dividendes : 352.100 €
- le solde, au compte « Autres Réserves » : 42.591 €

**TOTAL EGAL AU BENEFICE COMPTABLE 394.691 €**

Le revenu procuré par chaque action s'élève à 700 euros, représentant le dividende distribué qui sera mis en paiement, au siège social, à compter de ce jour, après déduction, pour la personne physique, d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le Prélèvement Forfaitaire Unique s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

L'Assemblée Générale rappelle, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'au titre des trois derniers exercices sociaux, les dividendes distribués ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET GLOBAL	DONT ELIGIBLE A L'ABATTEMENT DE 40 %	DONT NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT DE 40 %
2017/2018	628.750 €	5.000 €	623.750 €
2018/2019	1.006.000 €	5.600 €	998.000 €
2019/2020	503.000 €	4.000 €	499.000 €

Ladite résolution, a été adoptée à l'unanimité.

**POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
Le Président



## **SAS SETAM**

Société par actions simplifiée au capital de 40.240 €  
Siège social : RUE GABRIELLE LAURETTE - ZI N°4  
59880 SAINT SAULVE  
R.C.S : VALENCIENNES 342 007 333

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30/09/2021

---

SAS SETAM

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

---

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée SETAM,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée SETAM relatifs à l'exercice clos le 30/09/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

*m*

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

#### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



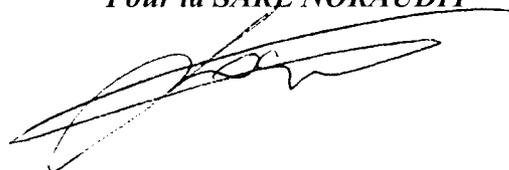
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Liévin, le 28 février 2022

**Nicolas ROSZAK**  
**Commissaire aux comptes**  
**Pour la SARL NORAUDIT**



"SOCIETE D'ETUDES TECHNIQUES D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE -  
S.E.T.A.M."

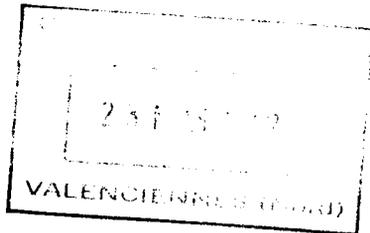
Société par Actions Simplifiée

Au Capital de 40.240 €uros

Siège social : SAINT SAULVE (59880)

Rue Gabriel Laurette - Z.I. n° 4

RCS VALENCIENNES 342.007.333.



GREFFE DU TRIBUNAL DE  
COMMERCE DE VALENCIENNES  
5, Place du Commerce  
59326 VALENCIENNES CEDEX

Saint Saulve, le 21 Mars 2022

### Dépôt des comptes annuels

Monsieur le Greffier,

Suite à l'Assemblée Générale ayant approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021 de notre société, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, en un exemplaire, les documents suivants :

- les comptes annuels et leurs annexes ;
- la proposition d'affectation du résultat et son adoption ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ;

Et un chèque à l'ordre de Monsieur le Greffier du Tribunal de Commerce de VALENCIENNES d'un montant de **45,34 euros**.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

**LA PRESIDENTE,**  
***La société NEOLA,***  
***Représentée par Jean-Claude GAMBIEZ.***